



AVIS PUBLIC

est par la présente donné par la soussignée, Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Irénée le lundi 5 mars 2018 à 19h30, à la salle du Conseil, au 465 rue Principale, Saint-Irénée.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Rendre réputé conforme la construction d'une terrasse commerciale à une distance de 9.75 mètres d'un cours d'eau alors que l'article 16.3 du Règlement de zonage numéro 297-2012 de la municipalité de Saint-Irénée stipule que la rive a une largeur minimum de 15 mètres.

Identification du site concerné :

Un terrain situé sur le lot 3 783 323 du Cadastre du Québec, au 190 chemin des Bains.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

Donné à Saint-Irénée, ce 20^e jour du mois de février deux mille dix-huit.

Marie-Claude Lavoie
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière